

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°255/2022

A l'Entreprise MECOPRIS

Après avoir reçu le Contrat du marché n°T03/CGPMP/PROGOU/3/P.TSH/2021, conclu avec la Province de la Tshopo, pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-neuf mille huit cent trente-deux, dix centimes (USD 29.832,10) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 13/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général a.i